



SPECIAL ÉLECTION



<http://cftctisseo.org/>



05/05/2014







SPECIAL MAITRISES CFTC ELECTIONS DU 15 MAI 2014

La loi dite de modernité sociale de 2008 a modifié les modalités de représentativité des organisations syndicales en obligeant ces dernières à obtenir au moins 10% des votes au CE (tous collèges confondus). En deçà de ce plancher, celles-ci ne peuvent pas participer aux négociations collectives dans l'entreprise. Fin du pluralisme, place aux grosses organisations et aux risques de manipulations de toutes sortes.

Si vous souhaitez avoir aussi à votre service, un syndicat

- toujours présent
- indépendant politiquement
- représenté dans toutes les catégories du Conducteur au cadre
- signant des accords et les faisant respecter
- intègre

Alors, votez CFTC

COMITE D'ENTREPRISE					
MAITRISES				CADRES	
TITULAIRES		SUPPLEANTS		TITULAIRE	SUPPLEANT
					
T. Tariol	H. Gonzales	G. Pujol	M. Champion	F. Sanchez	R. Durand

VOTE CFTC POUR UN SYNDICAT QUI AVANCE SANS BRUIT NI POLEMIQUES

Info dernière.

La CFTC a été obligé d'engager une action en justice pour faire respecter les textes qui rendent obligatoire l'affiliation des salariés, de coefficient supérieur à 280, aux caisses cadres et leur octroyant une garantie minimum de points retraite, même si leur salaire est inférieur au seuil tranche B.

En effet, tous les salariés dont le coefficient payé (avec ancienneté) est inférieur à 340 auraient dû et devraient bénéficier de la GMP (garantie minimum de points).

Par exemple : Un coefficient 280 atteint celui de 340 au bout de 20 ans d'ancienneté, il aurait dû bénéficier de $120 \times 20 = 2400$ points (valeur actuelle du point 0,43 euros) générant un supplément de 1 000 euros par année de retraite, 10 000 pour 10 ans de retraite !!

Depuis plus d'un an nous avons interrogé le DRH par 3 courriers, puis par lettre d'avocat en avril. Pas de réponse ! Constatant cette mauvaise volonté, un juge a accepté de fixer impérativement une audience à jour fixe.


Résultat le 18 juin 2014.

Voici un exemple de plus de l'intérêt pour les salariés de maintenir plusieurs syndicats. Sans la CFTC le non-respect de ce droit n'aurait pas été détecté !

Votez CFTC aux élections professionnelles du 15 mai 2014

- La CFTC est toujours présente pour défendre et accroître vos acquis
- La CFTC a prouvé et prouve encore aujourd'hui sa liberté d'action

En votant CFTC vous luttez contre les dangers du monopole des gros appareils syndicaux, et vous confortez la défense de tous les salariés par votre soutien à un mouvement totalement libre.

DELEGUES DU PERSONNEL				
CADRES ET MAITRISES				
 F. Sanchez	 H. Gonzales	 P. Boye	 M. Champion	 J.L. Gomez
 G. Pujol	 C. Georges	 A. Mazureau	 R. Durand	 R. Lasserre

POUR LE MAINTIEN DES ACQUIS, POUR DE RELLES AMELIORATIONS DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET UNE MEILLEUR QUALITE DE VIE JE VOTE CFTC

LOGO CFTC QUE VOUS TROUVEREZ
DANS LES BUREAUX DE VOTE

